

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE

de

LA FARE LES OLIVIERS

13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2024\_9 - OBJET : Contrat de services « Saas Bles reconduction transaction » - 11526\_79627**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** que dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables et de leurs justificatifs, il y a lieu de passer un contrat de service pour cette prestation.

**DECIDE** de signer le contrat n° NCL004217 avec la SA BERGER-LEVRAULT - 892, Rue Yves Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT. Les transactions seront facturées en fonction du volume annuel des documents dématérialisés et selon la grille tarifaire de l'annexe IV dudit contrat.

**DIT** que ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1 octobre 2023.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 6 février 2024.

Pour le Maire empêché

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Joel YERPEZ

